



En préambule, nous souhaitons revenir sur le fond et la forme des travaux qui ont été menés jusqu'ici relatifs à l'avancement d'échelon des certifiés. Nous rappelons notre demande de transformation de la CAPA en GT. Il ne s'agit pas ici uniquement d'une demande de pure forme mais bien de se donner les conditions d'étude les plus satisfaisantes de la situation des collègues non évalués. Cette question était pourtant largement anticipable, et nous vous avons alertés sur les problèmes posés depuis deux ans et la mise en place de PPCR. La méthode de travail proposée en GT posait un problème majeur : au lieu de replacer les collègues sur une grille à 4 niveaux, comme cela a été fait au Ministère et dans d'autres académies, vous avez fait le choix d'une évaluation binaire qui, par bien des aspects, a complètement faussé le travail. Nous avons également constaté et dénoncé les évidentes inégalités de traitement entre disciplines qui en découlaient. Une proposition a été faite par M. Tanjon en début de semaine. Elle ne règle pas le problème de fond, à savoir l'absence d'avis pour les collègues non évalués et pose d'autres problèmes comme la constitution de plusieurs tableaux d'avancement. Nous avons reçu hier des documents qui, sauf erreur de notre part, ne correspondent pas à la proposition faite par M. Tanjon.

Il est donc indispensable de transformer la CAPA en GT, afin de faire la lumière sur les propositions de l'administration, mais aussi et surtout, et c'est le sens de notre demande, de pouvoir étudier les dossiers des 91 collègues non évalués, selon la méthode suivante : placer un des 4 avis Rectrice et parvenir à un tableau unique d'avancement.

Enfin, nous souhaitons également pouvoir disposer de tous les éléments nécessaires, et dont nous n'avons pas eu connaissance jusqu'ici, pour établir le tableau d'avancement : utilisation des reliquats et modalités de l'application de l'accord relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.